

NOVEMBRE 2022

**CÉSECÉM**



LE CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL,
ENVIRONNEMENTAL, DE LA CULTURE
ET DE L'ÉDUCATION DE MARTINIQUE



DEBAT D'ORIENTATIONS
BUDGETAIRES POUR
L'EXERCICE 2023

DE LA COLLECTIVITE
TERRITORIALE DE
MARTINIQUE

PLENIERE DU

28 NOVEMBRE 2022



Plus d'informations sur notre site | www.cesecem.mq

Vu les articles L.7211-1 et suivants du Code général des Collectivités territoriales, relatifs à la Collectivité Territoriale de Martinique,

Vu les articles L7226-1 et suivants du Code général des Collectivités territoriales, relatifs aux compétences du Conseil Economique, Social et Environnemental de la culture et de l'éducation de Martinique

Vu la lettre de saisine de Monsieur le Président du Conseil Exécutif de la Collectivité Territoriale de Martinique en date du 17 novembre 2022, sollicitant un avis sur le projet d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2023 de la Collectivité Territoriale de Martinique,

Dans le cadre de la saisine obligatoire relative aux documents budgétaires de la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM), le CESECEM, troisième organe de la collectivité territoriale, est appelé à se prononcer sur le document transmis.

1- INTRODUCTION

Le CESECEM attire une fois de plus l'attention sur le fait que les délais de saisine ne lui ont pas permis de travailler de manière satisfaisante. En la circonstance toutes les instances du CESECEM n'ont pu se réunir pour apporter leur contribution à l'élaboration de l'avis. Il serait souhaitable que des dispositions soient prises par la CTM pour améliorer les délais de saisine, de façon à permettre la préparation d'avis circonstanciés, y compris en concertation avec les services de la collectivité.

À travers la mise en place de ses politiques publiques, la CTM poursuit plusieurs objectifs en leur assignant une double finalité – des politiques publiques affirmées et le redressement dans la durée – se déclinant en 7 axes ainsi formulés :

- Mettre de la proximité dans l'action sociale
- Réengager une nouvelle dynamique démographique positive
- Valoriser la culture et l'identité martiniquaise
- Lancer des chantiers majeurs d'investissement
- Accélérer la transition écologique
- Relancer par la transformation économique
- Développer une nouvelle diplomatie territoriale principalement sur les chantiers économiques et commerciaux

Au préalable, on notera que les orientations budgétaires 2023 s'inscrivent dans un contexte de forte dégradation de la situation économique aggravée par la reprise

de l'inflation, mais aussi de la situation démographique, environnementale, sociale, alimentaire et sanitaire ainsi que des conditions d'accès aux soins.

De ce point de vue, deux remarques complémentaires s'imposent :

- 1) En premier lieu, l'attention doit être attirée sur le fait que la reprise de l'inflation aura un double effet : d'une part, elle rend plus compliqués l'élaboration et l'équilibre du budget primitif ; d'autre part, elle pourrait peser fortement sur son exécution (effet négatif sur l'évolution du PIB et une moindre rentrée par rapport aux prévisions des recettes de la collectivité en cours d'exercice) ;
- 2) En second lieu, le budget est élaboré dans un contexte où il faut faire face à des attentes immédiates de la population, dont certaines sont susceptibles d'être démultipliées et exacerbées par les effets de la crise. Parallèlement, il importe de mettre en œuvre des mesures préparant l'avenir en lançant de gros chantiers et en mobilisant des investissements lourds. D'où la difficulté à établir un équilibre, dans le cadre de l'exercice budgétaire 2023, entre mesures conjoncturelles relevant du court terme et des dispositifs de politique publique, s'inscrivant dans la durée et axés sur la transition ainsi que l'élaboration d'un nouveau modèle de développement que la collectivité territoriale semble appeler de ses vœux. D'autant que des mesures présentées hier comme structurelles sont rattrapées par l'urgence au regard des impératifs d'ordre écologique, énergétique et climatique.

Le CESECEM note que le DOB se présente sous la forme d'une liste d'intentions, sans véritable hiérarchisation, qui ne préjuge pas de l'importance accordée à tel ou tel axe relevant des domaines de compétence de la CTM. Parmi les nombreuses priorités, celle de l'autonomie alimentaire dans le cadre contraint du changement climatique et des effets induits pour l'agriculture et la population de la Martinique mérite une attention particulière.

Le CESECEM relève qu'en 2022, le DOB avait mis en avant la population martiniquaise à travers les actions de solidarité, d'accès aux soins et de montée en compétence. Le DOB de 2023 confirme ces choix, en plaçant la population au cœur des interventions de la collectivité, comme en témoignent les trois premiers chapitres de ce dernier.

Le CESECEM salue les efforts envisagés dans le domaine de la gestion des ressources humaines de la collectivité. Il considère que ces efforts devront s'accompagner d'une amélioration du service rendu aux citoyens, notamment d'une réduction de la durée de traitement des dossiers, à l'instar de l'engagement pris concernant l'APA.

Concernant les différents schémas et plans qui correspondent à des obligations légales et obéissent à des finalités et temporalités différentes, le CESECEM invite l'assemblée de Martinique à réfléchir à leur articulation et à procéder à leur mise en

cohérence, notamment en les mettant en concordance avec les objectifs poursuivis par la collectivité.

Le CESECEM est conscient de l'ampleur de la tâche actuelle et des difficultés auxquelles se trouve confrontée la population. Les réponses qui y seront apportées sur le plan humain et financier à travers le budget primitif pour 2023 s'apparentent à de véritables défis. Ceux-ci ne peuvent être relevés, dans un contexte de raréfaction des moyens disponibles, qu'en valorisant les atouts du territoire et en mobilisant plus que jamais ses ressources.

À cet égard, le CESECEM note que les orientations budgétaires soumises à son examen affichent une réelle ambition. Il invite néanmoins la CTM à mieux faire ressortir ses priorités de façon à améliorer la lisibilité du budget primitif en préparation.

Le Rapport d'Orientations Budgétaires 2023 de la CTM n'appelle pas d'autres observations hormis celles formulées ci-dessus.

Adopté en Plénière du CÉSECÉM à l'unanimité des présents moins une (1) abstention, le lundi 28 novembre 2022.